

CONTRAT URBAIN DE COHESION SOCIALE

DES COMMUNES DE

BOULAZAC

COULOUNIEIX-CHAMIERIS

PERIGUEUX

ET DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION PERIGOURDNE

**réunies au sein du Syndicat mixte pour la mise en œuvre du contrat urbain de
cohésion sociale de l'Agglomération Périgourdine (SYCOVAP)**

2007-2009

Sommaire

1. les éléments de contexte et la géographie prioritaire page 3

- | | |
|---|--------|
| 1. 1. Les éléments de contexte | page 4 |
| 1. 2. Des indices de fragilité marqués sur certains territoires | page 5 |
| 1. 3. Une dynamique partenariale de travail | page 6 |
| 1. 4. Conclusion | page 7 |

2 . Les orientations prioritaires des territoires page 8

- | | |
|---|---------|
| 2. 1. SYCOVAP | page 9 |
| 2. 2. Ville de Boulazac | page 11 |
| 2. 3. Communauté d'agglomération périgourdine | page 27 |
| 2. 4. Ville de Coulounieix Chamiers | page 28 |
| 2. 5. Ville de Périgueux | page 33 |

3. Pilotage, suivi et évaluation page 48

- | | |
|--------------------------------|---------|
| 3. 1. Le groupe de pilotage | page 49 |
| 3. 2. Le comité des financeurs | page 49 |
| 3. 3. Les groupes thématiques | page 49 |
| 3. 4. L'instance d'évaluation | page 49 |

1. les éléments de contexte et la géographie prioritaire

Les communes de Boulazac, Coulounieix-Chamiers et Périgueux ont signé, pour la 1^{ère} fois, le 17 décembre 1999, un Contrat de Ville, rejointes le 17 décembre 2000 par la Communauté d'Agglomération Périgourdine (CAP)

Plusieurs éléments ont justifié la volonté des élus de ces collectivités, soutenus par l'Etat, de poursuivre la dynamique enclenchée et de se porter tout naturellement, candidats à un Contrat Urbain de Cohésion Sociale unique.

Leur candidature ayant été retenue, ils ont élaboré, conjointement avec les services de l'Etat, une stratégie pour les 3 années à venir (2007-2009), à l'échelle d'agglomération et à l'échelle communale, afin de poursuivre le travail de terrain engagé.

Ils ont souhaité reconduire les instances de pilotages existantes.

1 Les éléments de contexte qui ont justifié de retenir la candidature des communes de Boulazac, Coulounieix-Chamiers et Périgueux et celle de la Communauté d'Agglomération Périgourdine, en un CUCS unique

1 – 1 La situation des territoires au regard des priorités de la Délégation Interministérielle à la Ville (DIV)

L'existence de projets de Renouvellement Urbain :

Les villes de **Boulazac et Périgueux** ont envisagé fin 2002, des opérations de **rénovation urbaine respectivement sur les quartiers de Pey Harry et du Gour de l'Arche**. A titre dérogatoire, leurs projets ont été présentés en Réunion Technique Partenariale (RTP) du 1^{er} mars 2006, puis au comité technique d'engagement de l'ANRU le 16 novembre 2006. Elles vont bénéficier d'un soutien financier de l'Agence. Les opérations vont démarrer.

Elaborés dans le cadre du Contrat de Ville intercommunal, ces projets de rénovation urbaine s'inscrivent non seulement dans un projet de territoire mais également dans un projet global et intégré de développement social urbain, d'agglomération.

A ce titre, les quartiers de rénovation urbaine de l'agglomération justifient pleinement leur intégration à la géographie prioritaire des CUCS.

L'existence d'une Zone Urbaine Sensible (ZUS) :

La commune de **Boulazac** dispose également de la seule ZUS du département (**Les Hauts d'Agora - Le Vignaud**), qui a bénéficié d'un programme de développement social urbain depuis 1992 (mission "banlieues 89"). Si ce programme, à travers l'urbanisation environnante et la création de dessertes a permis d'obtenir des résultats positifs, le quartier reste fragile.

Cette ZUS ne nécessite donc qu'une intervention minimale urbaine dans le cadre du projet ANRU mais demande une intervention sociale forte dans le cadre de la géographie prioritaire des CUCS.

Des indicateurs DIV/INSEE mettant en évidence des difficultés particulières sur le quartier de Chamiers/Bas-Chamiers :

Dans le cadre du Contrat de Ville qui s'achève, la collectivité de **Coulounieix-Chamiers** a achevé la réhabilitation du quartier Pagot et conforté sur ce secteur les actions de développement social. Par contre **le quartier Chamiers/Bas-Chamiers**, repéré également comme territoire prioritaire de ce Contrat de Ville, n'a pas fait l'objet d'un programme d'intervention aussi intense.

Les dynamiques en cours sur ce territoire et les regards portés par les acteurs locaux (élus et associations) en font un territoire d'intervention du CUCS.

1- 2. L'existence d'indicateurs de fragilité sociale réelle, sur les quartiers précités, mais aussi sur d'autres quartiers situés dans les mêmes communes

à Boulazac :

Les Hauts d'Agora caractérisé par une population jeune (indice de jeunesse de 4,70) est marqué par les difficultés sociales. Il comporte 50% d'allocataires à bas revenus et même près de 30% dépendant à plus de 75% des prestations. Enfin 21% des chômeurs de la commune sont concentrés sur ce territoire dont plus de 20% de longue durée.

à Coulounieix-Chamiers:

Les données de la DIV et de l'INSEE pointent **le quartier Chamiers/Bas-Chamiers à Coulounieix-Chamiers** comme un îlot en risque d'exclusion très élevé. Les tableaux de bord régionaux confirment ce repérage. En effet, il compte 64,5% des allocataires à bas revenu et 35,8% des allocataires sont bénéficiaires du RMI. Pour 100 ménages, on dénombre 14 familles monoparentales à bas revenus. Près de 30% des chômeurs de la commune sont concentrés sur ce territoire avec plus de 1/3 de longue durée et plus de 1/5 non qualifiés. Cette zone connaît un taux d'effort locatif parmi les plus bas avec seulement 3 % à la charge des locataires.

à Périgueux :

Le quartier du Gour de l'Arche notamment dans sa partie HLM cumule les "handicaps sociaux". 75% des allocataires sont à bas revenus, près de la moitié dépendent à 75% des prestations et plus de 40% des allocataires sont bénéficiaires du RMI. Les familles monoparentales à bas revenus occupent 17% des logements soit 2 fois plus en proportion que dans l'ensemble des quartiers de Périgueux. De plus, 1 demandeur d'emploi sur 3 est CLD. Enfin, la dépendance en terme de loyers est extrême avec un taux d'effort locatif de 1%, illustrant les difficultés financières de la population HLM du Gour de l'Arche.

En raison de son positionnement dans le centre urbain, les phénomènes observés sur **le quartier de la Gare**, semblent dans une première analyse plus diffus. Toutefois ce quartier compte des populations fragiles en nombre avec plus de 50% d'allocataires à bas revenu, une surreprésentation du chômage et de la précarité monétaire (exemple des bénéficiaires CMU) dans un parc logement pouvant sur certains secteurs être assimilé à un parc social de fait.

Enfin, **le quartier Centre Ville-Le Toulon** abrite 38 % d'allocataires à bas revenus, bien que la proportion de Rmistes reste inférieure à la moyenne du contrat de ville (14% contre 18 %). Toutefois, le chômage de longue durée et celui des jeunes de moins de 25 ans y sévissent assez fortement.

1-3. Le souhait des élus de poursuivre la dynamique partenariale de travail créée depuis 6 ans à travers la méthode et les outils mis en place

A titre d'exemple :

Cette dynamique partenariale, engagée dès le début du Contrat de Ville s'est trouvée facilitée par la création du **SYCOVAP** (syndicat mixte pour la mise en œuvre du Contrat de Ville de l'Agglomération Périgourdine associant les 3 communes et la CAP).

Ainsi les projets de Renouvellement Urbain de Boulazac et de Périgueux, ont été élaborés à une échelle large, dans une approche globale, notamment sur les questions de relogement - mixité sociale, déplacement, maillage territorial, d'autant qu'ils concernaient le même bailleur.

Cette dynamique s'est aussi trouvée facilitée par l'existence d'outils d'agglomération, le Plan Local pour l'Insertion Economique (PLIE) par exemple, qui sera la cheville ouvrière en matière de mise en oeuvre de la Charte d'Insertion.

Il est à noter également que Périgueux et Coulounieix-Chamiers appartiennent à la même Communauté d'Agglomération, compétente en matière de développement économique, de voirie structurante, de transport urbain, d'aménagement des bords de l'Isle, de politique de l'habitat et de politique de la ville, de la collecte des déchets et de l'assainissement structurant, des piscines communautaires et de l'accueil des gens du voyage.

Le CUCS s'articule avec les recommandations issues du PLH récemment approuvé sur toutes les questions d'équilibre social de l'habitat.

Enfin, si Boulazac appartient à une autre communauté (Isle-Manoire en Périgord), un lien structurel l'unit à la CAP, à travers le syndicat mixte de transport public et collectif (Peribus).

CONCLUSION

1 – **La candidature unique est retenue.** Les communes de Boulazac, Coulounieix-Chamiers et Périgueux, et la Communauté de l'Agglomération Périgourdine, regroupées en un Syndicat, s'engagent à mettre en œuvre sur la période 2007-2009, un Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS).

Sont également partenaires du CUCS : le Conseil général, la CAF et les bailleurs sociaux concernés.

2 – Tous les quartiers proposés au titre de la géographie prioritaire ont également été retenus. Celle-ci se décline donc de la manière suivante :

	Quartiers en Renouvellement Urbain	Autres quartiers
Boulazac	Cité Pey Harry Les Hauts d'Agora	
Coulounieix Chamiers		Bas Chamiers
Périgueux	Le Gour de L'Arche	Quartier Le Toulon Quartier de la Gare

3 – Les partenaires signataires s'engagent à mettre en œuvre le programme indiqué dans les pages suivantes, concernant les thématiques de **l'emploi, de l'habitat et du cadre de vie, de la santé, de l'éducation, de la citoyenneté. A ce titre, ils s'appuieront sur les outils en place (atelier santé ville, programme de réussite éducative par exemple).**

Il est à noter que la **lutte contre la délinquance** fait l'objet d'un travail parallèle. Une fois le travail achevé, les préconisations seront de fait intégrées dans le CUCS.

Enfin, la **lutte contre les discriminations**, est une préoccupation qui est traitée de manière transversale.

4 – Les signataires s'appuieront sur **le secteur associatif** dont le rôle est essentiel dans la mise en œuvre de ces actions. Ce secteur sera sollicité par appel à projets.

5 – Enfin, les partenaires, par leurs signatures, s'engagent à **infléchir leur politique de droit commun et les crédits correspondants**, au profit des habitants des quartiers prioritaires. L'Etat mobilisera en complément, **les crédits spécifiques** de la politique de la ville, délégués par l'Agence Nationale pour la Cohésion Sociale et l'Egalité des Chances (ACSE).

2. Les orientations prioritaires des territoires

SYCOVAP

1. Le cadrage général du projet

Les 3 communes de BOULAZAC COULOUNIEIX CHAMIERES ET PERIGUEUX et la Communauté d'Agglomération Périgourdine ont acté le maintien du Syndicat mixte tout en souhaitant en faire évoluer ses missions, ce qui nécessitera de modifier les statuts.

Ainsi ce syndicat aura pour rôle dans un premier temps :

- a) D'être une instance de concertation, de coordination et de suivi (bilans intermédiaires) des actions engagées.
- b) D'animer des actions transversales définies dans les orientations prioritaires ci-dessous mais qui pourront être éventuellement complétées ultérieurement.

2. Les orientations prioritaires :

2.1. Favoriser la prévention et l'accès aux soins à travers une démarche d'Atelier Santé Ville à l'échelle de l'agglomération périgourdine.

L'ensemble des collectivités et des administrations partenaires du CUCS souhaite engager une démarche préalable à la création future d'un ASV intercommunal, qui serait validée après discussion et vote du comité syndical du SYCOVAP. Cette démarche permettrait :

- d'établir un diagnostic partagé sur les besoins de santé de la population ainsi que sur l'offre
- mobiliser et coordonner les partenaires sur cette thématique, favoriser le travail en réseau et la mise en place d'actions adaptées
- identifier les nouvelles problématiques d'accès au droit notamment en ce qui concerne la couverture complémentaire et les phénomènes de renoncement aux soins
- créer des relais avec les professionnels de la psychiatrie.

2.2. Favoriser l'insertion professionnelle des personnes en difficulté habitant les quartiers du CUCS.

La mise en œuvre de cette orientation se fera principalement à travers les actions engagées par le PLIE de l'agglomération périgourdine.

Le Comité de Pilotage a fixé deux grandes orientations :

- Aide à l'insertion professionnelle de personnes demandeurs d'emploi depuis plus de 2 ans
- Aide à l'insertion professionnelle du public féminin

Dans le cadre de ces orientations, le PLIE de l'agglomération périgourdine va notamment axer ses actions vers :

- L'aide à la mobilité du public féminin comme frein à l'emploi
- L'orientation, l'acquisition de compétence et l'emploi des publics cibles vers les métiers en pénurie de main d'œuvre
- L'accompagnement individualisé et renforcé des publics cibles (Permanences décentralisées, Meilleure orientation vers le secteur de l'IAE, ...)

2.3. Poursuivre et amplifier la participation des habitants à travers le Fonds de Participation des Habitants.

Créé depuis septembre 2004, le Fonds de Participation des Habitants a fait l'objet d'un premier bilan en juin 2005 qui faisait état d'une vingtaine de projets présentés au comité FPH. Le coût moyen d'un projet était de 1 273 euros et l'aide moyenne accordée de 440 euros. Une réelle dynamique d'échange s'est engagée entre les membres du Comité et une multitude d'associations assurent désormais le relais du FPH sur le terrain. Certaines de ces associations accompagnent dans leur demande des groupes d'habitants ou des habitants isolés. Il reste encore une certaine difficulté à stabiliser les membres des comités et également à toucher certains quartiers ou certaines populations (les jeunes).

Ville de BOULAZAC

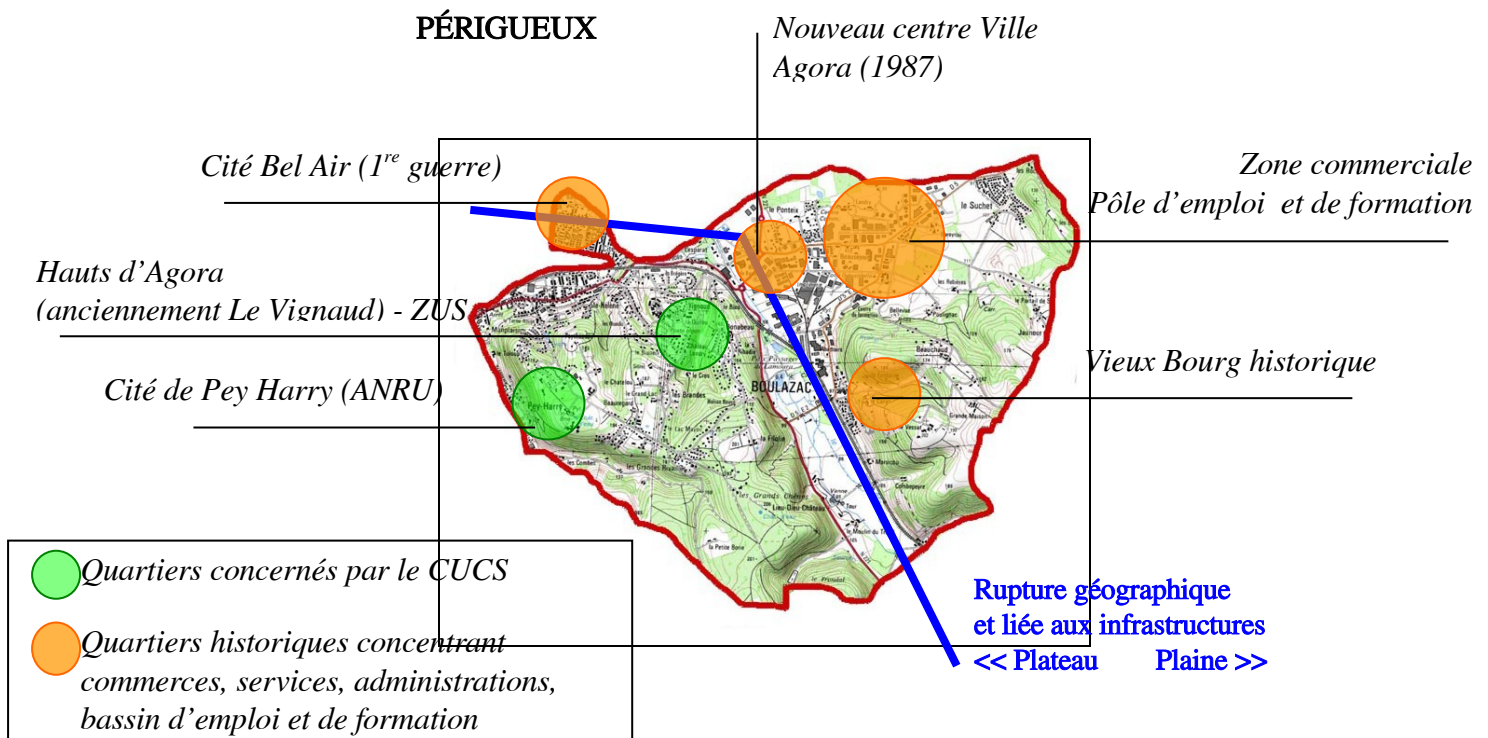
I – Le Cadrage général du Projet

Caractérisation des quartiers prioritaires

1. Le contexte historique et géographique de la ville

L'organisation de l'espace urbain de Boulazac est marquée :

- par une rupture entre la plaine et le plateau matérialisée par la géographie (falaise et rivière) et les infrastructures du site (RN89 et voie de chemin de fer).
- par un éclatement des quartiers lié à l'histoire de la ville : Au début des années 1980, Boulazac se compose principalement d'un vieux bourg situé à l'écart de l'urbanisation de la 1^{re} couronne de la ville de Périgueux, et d'un 2^e centre plus urbain, héritage d'un camp américain créé lors de la 1^{re} guerre mondiale. De part et d'autre de ces deux pôles, une vaste zone commerciale s'est développée à l'Est dans la plaine et l'habitat se développe sur le plateau à l'Ouest.



2. Le Quartier Les Hauts d'Agora (ZUS)

2.a - Une dynamique qui porte ses fruits

Dès les années 1980, Boulazac se distingue par une politique volontariste :

- pour créer un nouveau centre ville qui fasse le lien entre ses différents quartiers éclatés
- pour inscrire prioritairement le quartier sensible du Vignaud dans cette dynamique et entreprendre sa requalification.

Ainsi, l'urbanisation du plateau est organisée et maîtrisée par la Mairie dans un souci de mixité de l'habitat et de mixité sociale. L'accent est mis sur la zone-lien avec le nouveau centre ville.

Dans le cadre de la mission "Banlieue 89", la ville signe en 1992 une convention pour le Développement Social Urbain du quartier du Vignaud. En 1996, la Délégation Interministérielle à la Ville délimite le périmètre de la ZUS, englobant la Cité HLM et cette zone-lien.

Les actions de résidentialisation et de requalification menées avec le concours des habitants depuis cette période et lors du Contrat de Ville 2000-2006 marquent des changements notables pour la vie de ce quartier :

- La ZUS est renommée « Les Hauts d'Agora », en lien avec le nouveau centre ville « Agora ». Ses rues sont baptisées. Des aménagements urbains collectifs viennent structurer l'espace. Des cheminements piétonniers sont aménagés vers le centre ville.
- L'insertion sociale des habitants est un axe prioritaire. Elle passe notamment par le développement de projets éducatifs (travail sur la parentalité, ateliers d'alphabétisation...) et une présence renforcée des services publics dans le quartier (permanence de la mairie, halte-garderie, centre social, maison de quartier...)
- Des actions ciblées visant à l'insertion socioprofessionnelle des habitants sont mises en œuvre. Des chantiers d'insertion et des programmes d'auto-réhabilitation impliquent les habitants dans le projet de leur quartier et les rapprochent du monde du travail.

Cette approche globale des problèmes du quartier et de ses habitants a obtenu des résultats positifs, notamment sur la dimension urbaine (désenclavement, forme urbaine, etc.). Mais le quartier reste fragile, en particulier sur la partie HLM.

2.b - Une action à consolider grâce aux outils de la politique de la ville

Aujourd'hui, si 20 ans d'action ciblée ont notablement amélioré l'image et la vie dans le quartier, les indicateurs sociaux alertent toujours sur la fragilité de la ZUS de Boulazac.

Le quartier est caractérisé par :

- Une population jeune (indice de 4,70),
- Une part d'étrangers significative pour l'agglomération (15,1%),
- Des familles monoparentales en forte proportion (26,4%),
- Un chômage concentré sur ce territoire (21% de la commune) et des ressources faibles, largement conditionnées par les prestations sociales.

Les Hauts d'Agora nécessitent encore une finalisation de leur aménagement et le renforcement de leurs continuités urbaines. C'est l'objet de la partie du dossier présenté à l'ANRU en juillet 2005 consacrée au quartier, inscrite dans un véritable projet global et intégré de Développement Social Urbain

Une attention particulière doit également être portée au niveau éducatif. C'est l'objet principal du Projet de Réussite Éducative de la ville, que les premiers diagnostics ont orienté vers l'accompagnement éducatif individualisé pour des enfants identifiés « en grande difficulté ».

Une intervention forte dans le cadre d'un contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) est aussi indispensable :

- pour soutenir les politiques jeunesse et éducatives ;
- pour soutenir les politiques d'insertion professionnelle, notamment travailler la qualification et l'accès à l'emploi des jeunes majeurs
- pour soutenir la lutte contre toutes les discriminations (dont l'accès à la santé)

3. Cité Pey Harry

3.a - Isolement et précarité

Construite en 1970 pour les employés de l'Imprimerie Nationale du Timbre Poste, la Cité de Pey Harry est un ensemble de 116 logements répartis en 6 cages d'escalier appartenant à l'Office Municipal HLM de la ville de Périgueux.

Elle a connu dans les années 1980 le mouvement croisé des employés du Timbre Poste, population salariée et mobile accédant à la propriété, progressivement remplacés par des populations précarisées, sans moyen de transport individuel, et connaissant une paupérisation progressive dans la décennie suivante.

3.b - Une démolition intégrée au projet de Développement Social Urbain

Au regard de l'état des appartements, de la qualité préoccupante du bâti et de l'inadaptation d'un lieu aussi isolé pour accueillir des populations en difficulté, l'étude sociale et urbaine menée par le Cabinet Traverses en 2003 a conclu à la nécessité de démolir la Cité pour reconstituer l'offre de logements dans une zone plus proche des centres administratifs, commerciaux et du bassin d'emploi et de formation. Les partenaires (DIV, SGAR, Région, Préfecture, services de l'État et ville de Boulazac) ont alors constaté ensemble cet irrémédiable processus de déqualification, validé le choix de la démolition avec reconstruction hors site, et décidé de la mise en valeur et de

l'aménagement paysager du site de Pey Harry. Ce scénario a été inscrit dans le projet intégré de Développement Social Urbain porté par la ville et défini dans le PLU.

La démolition de Pey Harry est au cœur du dossier présenté à l'ANRU en 2005 et soutenu en comité d'engagement le 16/11/2006. Elle est accompagnée d'une reconstitution et d'un développement de l'offre de logement social sur 2 quartiers existants (Cité Bel Air et Centre ville Lesparat) et sur un quartier en création, à l'Est de la ville.

A ce titre, Pey Harry demande un accompagnement dans le cadre du CUCS, particulièrement dans le cadre de la première convention (2007-2009), notamment pour soutenir les politiques d'accompagnement des habitants en matière de relogement, d'insertion professionnelle et d'aide éducative. En effet, la cité est caractérisée par une population en grande précarité (chômage fort, ressources très faibles, forte dépendance aux minimas sociaux).

3.c - Pey Harry aujourd'hui

Depuis 2003, les habitants de Pey Harry sont progressivement relogés en vue de la démolition. Au 01/01/2007, 33 familles vivent encore sur le site. Un accompagnement individuel (entretiens et suivi, charte de relogement...) et collectif (réunions de concertation, accompagnement au choix du nouveau logement, actions festives, soutien à l'Amicale des locataires et au Fond de participation des Habitants...) sont menés conjointement par la mairie, le centre social, le club de prévention spécialisée, l'Office HLM et l'association « le bruit du frigo ». Une démarche globale, prenant en compte les problématiques sociales, de l'insertion, de l'emploi et de l'éducation a été menée conjointement à la question du logement.

Si l'accompagnement au relogement va toucher à sa fin dans les mois qui viennent, il s'agit aujourd'hui de conclure un travail sur la mémoire du quartier, de lui donner forme et de le diffuser. Il s'agit aussi d'organiser des actions porteuses de sens et de valeurs positives pour les derniers partants (travail sur la mémoire du quartier, chantier de récupération de matériaux, animations festives...).

2. Les nouvelles orientations

2.1. Les potentialités de développement de la ville

▪ **Le foncier :**

Depuis plus de 20 ans, la ville de Boulazac met en œuvre des actions de maîtrise du foncier pour assurer la mixité sociale sur l'ensemble de ses quartiers.

- Principal projet réalisé : L'aménagement du plateau de la Brégère pour assurer une continuité urbaine entre les zones d'habitat, la ZUS et le centre ville.

- Principal projet en cours : Projet d'aménagement d'un nouveau quartier à l'Est de la vie. L'opération concerne du logement social (en partie concerné par le programme de l'ANRU), de l'accession libre, des pavillons, de petites habitations de ville et de petits immeubles (R+1 maximum).

▪ **L'offre d'équipements de proximité :**

- **Centre culturel Médiagora**
- **Centre social Mosaïque**
- **Équipements dédiés à l'enfance et la jeunesse** répartis sur la ville : 2 groupes scolaires, 1 halte-garderie, 1 crèche, 1 CLSH...
- **Équipements sportifs** : 4 espaces comprenant 1 complexe de plein air, 2 gymnases, 1 salle d'escrime, 1 mur d'escalade, 1 stade de football, 5 terrains de tennis dont 2 couverts.
- **Résidence pour personnes âgées**
- **Palais des sports et des spectacles – Palio** opérationnel à partir de fin 2008.

2.2. L'articulation du CUCS aux politiques publiques

▪ **Articulation avec le projet de renouvellement urbain (ANRU)**

Le projet de CUCS est lié au dossier ANRU dans la mesure :

- où ces deux dossiers sont portés conjointement avec la ville de Périgueux, avec une coordination précédemment assurée par le Contrat de ville 2000-2006. Ces deux opérations concentrent leurs actions sur des quartiers sensibles aux caractéristiques communes ;
- où la mise en place et la préservation de la mixité sociale est un des objectifs prioritaires du CUCS omniprésent dans le projet de création du nouveau quartier Est de la ville ;

- où le projet ANRU comporte une clause d'insertion, mise en œuvre pour les deux villes par le PLIE de l'agglomération périgourdine.

- **Articulation avec le projet de réussite éducative (RE)**

Le projet de CUCS est lié au dossier de Réussite Éducative de la ville de Boulazac dans la mesure où le PRE porte sur l'accompagnement scolaire personnalisé, des ateliers langage, des actions de découverte du monde professionnel et des ateliers d'accès au livre, au jeu et aux nouvelles technologies directement répondant directement aux 3 objectifs stratégiques du CUCS définis ci-dessous.

- **Articulation avec la politique culturelle de la Ville**

Le projet de CUCS s'intègre dans l'ensemble des politiques d'accès à la culture mis en place par la ville en direction de ses populations en difficulté et vient lui apporter un appui pour une action plus développée et plus ciblée.

- **Articulation avec les dispositifs de promotion de l'emploi, de l'insertion et du développement économique (PLIE, Mission Locale MLJE, Maison de l'Emploi)**

Le projet de CUCS s'articule avec les dispositifs de promotion de l'emploi, d'insertion et de développement économique car le PLIE de l'agglomération est mandaté pour la mise en œuvre de la clause d'insertion sur les marchés publics, notamment pour les chantiers du projet ANRU.

- **Articulation avec le dispositif de Service Civil Volontaire**

La ville de Boulazac porte actuellement la demande de deux postes en Service Civil Volontaire (SCV) pour assurer des actions nouvelles auprès de ses quartiers sensibles : une action de formation et d'information à l'environnement et une action de médiation sociale visant à stimuler la participation des habitants à la vie associative.

2.3. Les leviers du projet urbain et de cohésion sociale dans la commune

- **La politique sociale de la ville (*chiffres 2005*) :**

- 35,6% des enfants scolarisés bénéficient d'une bourse municipale
- 11% des enfants scolarisés bénéficient du restaurant scolaire gratuit
- 63% des 7500 journées de CLSH aidées
- 352 journées de chantiers d'insertion

- **La politique culturelle de la ville :**

- Actions d'accès de tous à la culture
- Scène référente des Arts de la piste (convention Ministère de la Culture)
- Pôle régional de ressources Arts du Cirque
- 30 spectacles / an

- **La politique sportive de la ville :**

- Ticket Sport : Action d'accès des jeunes au sport qui prend en charge 50% du prix d'une licence sportive + cotisation à concurrence de 125€ pour les enfants de 6 à 18 ans.
- Passer'Elles : Action d'accès des femmes au sport en horaires de journée à tarif préférentiel.
- 2 022 licenciés dans les 11 clubs sportifs de la commune

- Prix du meilleur club d'escrime 2006

- **Le dynamisme économique de la ville :**

- 400 entreprises
- Bassin de 5 500 emplois en développement régulier

- **Transports :**

- 3 lignes de bus régulières Péribus vers l'agglomération périgourdine
- 2 lignes de bus régulières vers les autres villes du département
- Service Handibus pour les personnes handicapées

- **Une vie associative riche et variée :**

Une cinquantaine d'associations déclarées en mairie à vocation sportive, culturelle, interculturelle, de mémoire

2.4. Un projet global de développement urbain

Dans le cadre du précédent contrat de ville, Boulazac a mené des actions ciblées sur les Hauts d'Agora et Pey Harry. Il s'agissait d'un projet reposant sur :

- une approche globale des problèmes des habitants (habitat, emploi, intégration sociale, insertion professionnelle...)
- une approche globale du développement urbain, basée sur l'articulation avec les autres quartiers de la ville et l'ensemble de l'agglomération.

Cette double approche était d'autant plus cruciale pour Boulazac qu'elle s'inscrivait dans la démarche du projet ANRU. Elle demeure plus que jamais d'actualité au moment où il s'apprête à démarrer. En plus du travail de résidentialisation sur les Hauts d'Agora, la démolition de Pey Harry suivie d'une reconstitution et d'un développement de l'offre sur un tout nouveau quartier à créer à l'Est de la ville est pensée de telle sorte que la mixité sociale et l'intégration des habitants dans la vie de la cité soient assurées.

Les situations personnelles et collectives qui ont conduit à l'exclusion de ces quartiers devraient s'estomper sur les Hauts d'Agora, disparaître à Pey Harry et être maîtrisées sur le nouveau quartier Est. Aménagements urbains, équipements publics, actions auprès des habitants sont conçus de sorte à apporter aux Hauts d'Agora et au nouveau quartier Est une qualité de vie, une offre de services et une mixité sociale leur permettant de fonctionner en synergie avec les autres quartiers de la ville sans décalage ou sentiment d'exclusion.

2.4.1. La typologie des actions

Considérant l'évolution des quartiers et le bilan des actions menées depuis 1992 puis consolidées dans le cadre du contrat de ville 2000-2006, 3 groupes d'actions se dégagent :

a/ Les actions à conforter qui ont prouvé leur efficacité et qu'il faut pérenniser pour consolider leur effet ou toucher une population qui se renouvelle

Ex : Auto-réhabilitation, chantiers d'insertion, soutien à la parentalité, fond de participation des habitants, Soutien aux projets des jeunes...

b/ Les actions à réorienter pour une meilleure adéquation avec les besoins des habitants, avec le contexte et une optimisation des résultats.

Ex : Médiation auprès des habitants de Pey-Harry, Relais-emploi, Expression culturelle des jeunes...

c/ *Les actions à créer* qui répondent à un besoin récemment identifié ou à un manque apparent des actions précédemment menées.

Ex : Observatoire de la mixité sociale, Nouvelles actions autour de la Réussite Éducative, Atelier Santé-Ville...

2.4.2. Les grands enjeux du territoire

Des caractéristiques des quartiers CUCS de Boulazac et du bilan des actions passées se dégagent 3 grands enjeux en cohérence avec les besoins actuels du territoire :

ENJEUX :

I - Favoriser la mixité sociale et l'intégration à tous niveaux;

II - Favoriser l'implication des habitants dans des projets individuels et collectifs ;

III - Favoriser les actions éducatives visant à la réussite scolaire, sociale et personnelle des jeunes.

Ces enjeux sont les lignes fortes de l'action de Boulazac sur ses quartiers sensibles à long terme. Elles sont la ligne de mire des objectifs stratégiques de la ville, déclinés en 14 objectifs opérationnels. Chaque objectif opérationnel est rattaché à l'un au moins de ces enjeux.



I - Favoriser la mixité sociale et l'intégration à tous niveaux

Objectif 1 : créer un observatoire de la mixité sociale

Objectif 3 : mener des actions de médiation en faveur des habitants de Pey Harry

Objectif 4 : créer un relais emploi

Objectif 5 : développer des chantiers d'insertion

Objectif 10 : accompagner l'intégration par l'acquisition de la langue française

Objectif 6-a : Accompagner les enfants pour l'acquisition des connaissances et des savoirs en lien avec leur famille (ERE)

Objectif 6-b : Favoriser le vivre ensemble et soutenir l'accueil des publics en difficulté dans les actions éducatives générales dans la ville (ERE)

Objectif 8 : Favoriser l'expression culturelle des jeunes dans toute sa diversité

Objectif 9 : Accompagner l'intégration par une politique d'accès à la santé et la prévention

Objectif 11 : Accompagner l'intégration par une politique communale d'accès aux sports

Objectif 12 : Accompagner l'intégration par une politique communale d'accès à toutes formes de cultures

Objectif 13 : Promouvoir les valeurs citoyennes

Objectif 7 : Soutenir la parentalité pour améliorer les relations parents-enfants

Objectif 14 : Promouvoir et soutenir les projets des jeunes

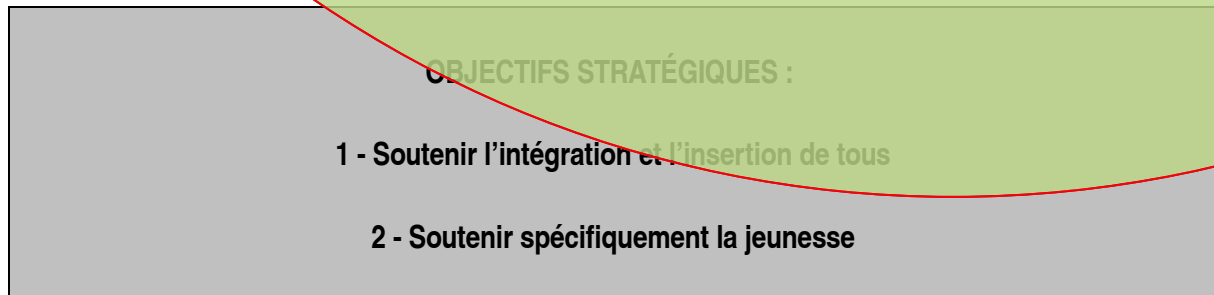
II - Favoriser l'implication des habitants dans des projets individuels et collectifs

Objectif 2 : Soutenir l'auto-réhabilitation sur les HLM des Hauts d'Agora

III - Favoriser les actions éducatives visant à la réussite scolaire, sociale et personnelle des jeunes

2.4.3 Les objectifs stratégiques

Les enjeux posés, rattachés aux 5 thématiques prioritaires des CUCS (Habitat et Cadre de Vie / Accès à l'emploi et développement économique/ Réussite Éducative / Santé / Citoyenneté et Prévention de la Délinquance), se rapportent à **2 objectifs stratégiques** identifiés comme prioritaires pour la ville de Boulazac lors des 3 prochaines années.



a)- *Soutenir l'intégration et l'insertion de tous*

L'intégration et l'insertion des personnes en difficulté nécessitent une approche globale, prenant en compte l'habitat, l'emploi, l'éducation, la santé. Elles impliquent aussi de stimuler l'esprit de citoyenneté et l'implication dans des projets collectifs pour améliorer le « vivre ensemble ». Il s'agit de donner à chacun les moyens matériels, mais aussi les outils linguistiques, les références familiales et culturelles qui lui permettent de trouver sa place dans sa famille, dans la ville et dans la société.

b) *Soutenir spécifiquement la jeunesse*

Dans le cadre des actions d'intégration et d'insertion, une attention particulière doit être portée aux enfants et aux jeunes, largement représentés dans ces quartiers et porteurs d'avenir, afin d'améliorer leur rapport à eux-mêmes, à leur famille et à la collectivité. Dans ce cadre, les expériences passées ont montré qu'il fallait :

- Trouver un équilibre entre les activités qui les attirent spontanément (comme c'est le cas des cultures urbaines et des nouvelles technologies en ce moment) et les activités vers lesquelles il faut les accompagner (bibliothèque, programmation du centre culturel...)
- Travailler l'implication des parents dans les actions menées avec les jeunes pour assurer une continuité éducative, contribuer à souder les liens familiaux et maintenir un bon niveau d'écoute des attentes et des problèmes ;
- Aider à faire émerger des projets à l'initiative des jeunes, ce que le contexte dans lequel ils vivent ne favorise pas ;
- Veiller à l'implication des jeunes filles, sous représentées lors des activités proposées jusqu'alors.

2.4.4. Déclinaison en objectifs opérationnels

Les deux objectifs stratégiques de la ville sont déclinés en objectifs opérationnels (OO) selon les 5 thématiques prioritaires des CUCS :

Objectif Stratégique Thématique prioritaire	Soutenir l'intégration et l'insertion de tous	Soutenir spécifiquement la jeunesse
Habitat	OO 1 : créer un observatoire de la mixité sociale_ OO 2 : soutenir l'auto réhabilitation sur les HLM des Hauts d'Agora_ OO 3 : mener des actions de médiation en faveur des habitats de Pey Harry_	
Emploi	OO 4 : créer un relais emploi_ OO 5 : développer des chantiers d'insertion_	
Réussite éducative	OO 6-b : Favoriser le vivre ensemble et soutenir l'accueil des publics en difficulté dans les actions éducatives générales dans la ville (ERE)	OO 6-a : Accompagner les enfants pour l'acquisition des connaissances et des savoirs en lien avec leur famille (ERE) OO 7 : Soutenir la parentalité pour améliorer les relations parents-enfants OO 8 : Favoriser l'expression culturelle des jeunes dans toute sa diversité
Santé	OO 9 : promouvoir l'accès à la santé et la prévention	
Citoyenneté	OO 10 : Accompagner l'intégration par l'acquisition de la langue française Objectif 11 : Accompagner l'intégration par une politique communale d'accès aux sports OO 12 : Accompagner l'intégration par une politique communale d'accès à toutes formes de cultures	OO 13 : Promouvoir les valeurs citoyennes OO 14 : Promouvoir et soutenir les projets des jeunes

3. DÉCLINAISON DES ORIENTATIONS PRIORITAIRES

Habitat et cadre de vie

Le diagnostic territorial de cette thématique

Le programme d'intervention « Habitat et cadre de vie » prévu par la ville de Boulazac dans le cadre du CUCS s'inscrit directement dans la problématique globale détaillée dans le dossier ANRU. La ville oriente ses actions selon 3 axes principaux :

- **Veiller à assurer pour l'avenir une mixité de peuplement sur la ZUS existante, sur le nouveau quartier en construction, comme sur tous les autres quartiers de la ville afin de ne pas reproduire de poches d'exclusion.** En effet, selon la convention du 02/10/1992 qui lie l'État, le Conseil Général de Dordogne, l'Office Municipal HLM de Périgueux, la CAF et la ville de Boulazac et au regard des principes qui ont présidé à l'élaboration du projet de RU de la ville et au contrat de ville 2000-2006 de l'agglomération périgourdine, la mixité sociale est un objectif prioritaire dans les quartiers. Elle est difficile à mettre en œuvre, à préserver et à stimuler car la situation de la population est mal connue.

- **Consolider le travail de requalification commencé dans les années 1980 dans la ZUS des Hauts d'Agora par des actions impliquant les habitants dans leur lieu de vie.** Les familles en difficulté sociale ont peu de possibilités de mobilité locative et peu de moyens financiers pour l'entretien de fond de leur lieu de vie. Elles se voient donc souvent condamnées à vivre dans un lieu qui se dégrade et devient insalubre.

- **Traiter le problème spécifique de la cité de Pey Harry.** Les 33 familles qui résideront encore dans la cité de Pey Harry en date du 01/01/2007 sont en cours de relogement par leur bailleur actuel, l'office HLM de la ville Périgueux, avec le soutien actif de la ville de Boulazac. Plusieurs actions sont menées, en particulier dans le cadre du programme de l'ANRU. Au-delà des permanences hebdomadaires et des campagnes d'information générale pour favoriser les déménagements, il est nécessaire d'accompagner les dernières familles par des actions valorisant la mémoire du quartier pour apaiser les sentiments d'abandon et d'oubli inhérents à la démolition.

Le programme d'intervention

Objectif 1 : créer un observatoire de la mixité sociale

Objectif 2 : soutenir l'auto réhabilitation sur les HLM des Hauts d'Agora

Objectif 3 : mener des actions de médiation en faveur des habitants de Pey Harry

Le diagnostic territorial de cette thématique

La zone d'activité de Boulazac rassemble plus de 400 entreprises sur un bassin de 5500 emplois en développement constant. Alors même qu'ils résident à moins de 2km de ces pôles d'activité, les habitants des quartiers sensibles de la ville connaissent toujours le chômage (16,2% aux Hauts d'Agora et 12,5% à Pey Harry en 2005), le travail précaire (25% aux hauts d'Agora et 20% à Pey Harry) ou le RMI (12,5% aux hauts d'Agora et 10% à Pey Harry). Sur le quartier des Hauts d'Agora, 36,5% des actifs n'ont aucun diplôme et 44% ont le niveau CAP-BEP-BEPC.

Ces populations font régulièrement appel au centre social de la ville et sont largement représentées lors des permanences hebdomadaires du maire dans leur recherche d'emploi. Par ailleurs, de nombreuses entreprises de la zone industrielle et commerciale de la ville sollicitent régulièrement la mairie pour leurs recrutements. La mise en relation informelle de l'offre et de la demande d'emploi actuellement pratiquée mérite d'être structurée pour optimiser les embauches, favoriser les parcours de formation préalables à l'emploi et rapprocher de l'univers professionnel ceux qui s'en sont éloignés.

Le programme d'intervention

Objectif 4 : créer un relais emploi

Objectif 5 : développer des chantiers d'insertion

Santé

Le diagnostic territorial de cette thématique

En l'absence de diagnostic sur le territoire, identifiant le secteur de la santé comme un point de faiblesse dans le bilan des actions passées, et constatant quotidiennement les problèmes que vivent les habitants des quartiers liés à des questions de santé (difficulté à se déplacer pour cause d'obésité due à un mauvais équilibre alimentaire, difficulté à trouver un emploi pour des problèmes de présentation dus à un manque de prévention dentaire, difficultés d'insertion liées à l'addictions à l'alcool ou aux drogues...) il est apparu comme urgent d'établir un diagnostic et de mettre en œuvre des actions ciblées.

Une action coordonnée par la DDASS menée au niveau intercommunal semble la plus adaptée à ce projet.

Le programme d'intervention

Objectif 9 : promouvoir l'accès à la santé et la prévention

Citoyenneté et prévention de la délinquance

Le diagnostic territorial de cette thématique

Malgré l'offre sociale, culturelle et sportive très développée à Boulazac et la proximité entre les Hauts d'Agora et les pôles d'activité, il apparaît que les populations des quartiers sensibles ont souvent du mal à s'approprier les lieux à leur disposition et les animations proposées. Convaincue que l'implication de tous dans des actions collectives est une forme de prévention active, la ville de Boulazac souhaite lever les freins à la participation, encourager les initiatives, et promouvoir largement les valeurs liées à la citoyenneté.

Parmi les freins, le travail de terrain du centre social a permis d'identifier :

- la maîtrise parlée et écrite de la langue française : frein à l'intégration professionnelle (tous publics), sociale (souvent des femmes au foyer) et frein à la résolution de problèmes (parents entravés dans leur dialogue avec l'École) quand la ville compte 19 nationalités différentes ;
- l'accès au sport et à la culture : frein à l'intégration sociale de toutes les tranches d'âge et notamment des jeunes ;
- la prise de conscience du 'vivre ensemble' et des responsabilités de chacun dans le bon fonctionnement de la famille, du quartier, de la ville qui influence directement les incivilités et valorise l'implication dans des projets collectifs.

Le programme d'intervention

Objectif 10 : Accompagner l'intégration par l'acquisition de la langue française

Objectif 11 : Accompagner l'intégration par une politique communale d'accès aux sports

Objectif 12 : Accompagner l'intégration par une politique communale d'accès à toutes formes de cultures

Objectif 13 : Soutenir le travail des agents de terrain (SCV)

Objectif 14 : Promouvoir les valeurs citoyennes

Objectif 15 : Promouvoir et soutenir les projets des jeunes

Réussite éducative

Le diagnostic territorial de cette thématique

La concertation régulièrement organisée entre les équipes éducatives, le centre social (accueil péri et extrascolaire, aide aux devoirs...) et les parents d'élèves autour du Contrat Éducatif Local (CEL) et pour la constitution de l'Équipe

de Réussite Éducative (ERE) a permis d'identifier une population cible de 300 élèves de primaire et de collège principalement résidents des quartiers sensibles de la ville.

5 lignes fortes ont été identifiées pour guider les actions des prochaines programmations :

1 - un besoin d'améliorer la concertation pour une prise en compte cohérente de la journée de l'enfant ;

2 - un besoin de diversification des animations, trop souvent cantonnées au champ sportif ;

3 - un besoin d'une meilleure prise en compte des jeunes filles (qui passe notamment par la proposition d'activité non sportives, cf point 2);

4 - une attente de projets tournés vers les nouvelles formes de cultures urbaines et les nouvelles technologies pour éviter qu'un trop grand écart ne se creuse entre les familles équipées à domicile et celles qui ne le sont pas;

5 - un besoin d'implication des jeunes dans les décisions les concernant.

Le programme d'intervention

Objectif 6-a : Accompagner les enfants pour l'acquisition des connaissances et des savoirs en lien avec leur famille (ERE)

Objectif 6-b : Favoriser le vivre ensemble et soutenir l'accueil des publics en difficulté dans les actions éducatives générales dans la ville (ERE)

Objectif 7 : Soutenir la parentalité pour améliorer les relations parents-enfants

Objectif 8 : Favoriser l'expression culturelle des jeunes dans toute sa diversité.

4. Pilotage, suivi et évaluation

En ce qui concerne la maîtrise d'ouvrage

Le management du CUCS sera assuré pour Boulazac par la personne chargée de mission à la politique de la ville sous la direction de la Directrice Générale des Services.

Le process d'appel à projet sera défini conjointement par toutes les collectivités membres du CUCS de l'agglomération périgourdine.

En ce qui concerne l'évaluation

Le suivi-évaluation du CUCS sera assuré pour Boulazac par la personne chargée de mission à la politique de la ville sous la direction de la Directrice Générale des Services selon les modalités définies par le CUCS de l'agglomération périgourdine.

Communauté d'Agglomération Périgourdine

1. Le cadrage général du projet

Après six années de travail commun dans le cadre du contrat de ville, la CAP, Coulounieix- Chamiers et Périgueux ont dégagé des enjeux communs et des axes prioritaires d'intervention. S'il convient de poursuivre les efforts en matière de développement économique, de déplacement, d'amélioration du cadre de vie, d'autres préoccupations ont émergé plus particulièrement dans le domaine du social, du logement et de l'emploi. Les besoins de service vont s'amplifier, notamment en direction des citoyens les plus fragiles et les plus démunis qu'ils soient très jeunes, jeunes ou plus âgés.

2. Les enjeux

1°) La lutte contre le chômage et la précarité / l'insertion professionnelle et l'emploi,

2°) L'équilibre social de l'habitat :

- la nécessité d'augmenter l'offre de logements sociaux, en évitant les effets de concentration,
- le corollaire de ce premier point est l'enjeu de préserver le parc social ancien,
- la difficulté de préserver dans la durée de nouveaux équilibres travaillés,
- la nécessité de lutter contre l'habitat indigne dans le parc privé ancien sur certains secteurs ciblés,

3°) Le désenclavement et la mobilité

4°) La réussite éducative

5°) L'accès aux loisirs, au sport et à la culture.

3. Les orientations prioritaires

3.1. Habitat et cadre de vie

Objectif 1 : Développer l'offre de logements sociaux (parc public, parc privé),

Objectif 2 : Prévenir les impayés de loyer par le développement des économies d'énergie dans l'habitat,

Objectif 3 : Améliorer la mobilité des populations en difficulté par l'accès aux transports en commun et par des modes doux de déplacement.

Objectif 4 : Développer l'accès aux pratiques sportives aquatiques,

Objectif 5 : Favoriser l'accès aux équipements pour permettre un usage familial durant les vacances scolaires

3.2. Emploi et développement économique

Objectif 6 : Remobiliser les populations très éloignées de l'emploi (jeunes, chômeurs de longues durées),

3.3. Réussite éducative

Objectif 7 : Apporter un soutien éducatif individualisé aux enfants du voyage les plus en difficulté

VILLE DE COULOUNIEIX-CHAMIERES

1. Le cadrage général du projet

1. Des orientations définies pour un sens d'intervention partagé par tous

1.1. Une dynamique de projet

La politique de la ville fonctionne par projets et répond à des objectifs territoriaux. Bien qu'elle ne puisse répondre à tout, l'ensemble de nos partenaires la considère aujourd'hui comme étant une couche supplémentaire permettant d'aller plus précisément là où il y a le plus besoin et de privilégier l'articulation des moyens. En outre, ces partenaires estiment au bout de plusieurs années de pratique que la politique de la ville s'est en quelque sorte « politisée » au sens où ce n'est qu'après élaboration du projet que les acteurs capables de le mettre en œuvre sont recherchés. C'est parce qu'elles en découlent directement et qu'elles contribuent à répondre aux objectifs fixés par le projet concerté que les actions sont soutenues. Auparavant, il est clair qu'il s'agissait plutôt de valider les demandes qui émergeaient directement du travail des associations.

1.2. Un dialogue avec les institutions et les partenaires qui a évolué grâce à un partage du diagnostic et des moyens

Nous avons utilisé la politique de la ville comme levier entre autre des financements de droit commun. En effet, la ville de Coulounieix-Chamiers a privilégié les croisements entre les subventions relevant de la politique de la ville ainsi que celles relevant du droit commun sur lesquelles elle avait la maîtrise. Une partie de l'enveloppe du budget de la ville consacrée traditionnellement aux subventions est très souvent venue compléter les financements résultant des décisions prises par le Comité des financeurs « politique de la ville ». Au-delà de l'affirmation concrète à travers ce geste d'une politique municipale volontariste, les associations subventionnées ont senti de la part des institutions une reconnaissance de leur professionnalisme sur le terrain. Aujourd'hui, il est clair que la politique de la ville a renforcé le dialogue entre les acteurs autour d'espace de parole formalisé : Syndicat mixte pour la mise en œuvre du Contrat de Ville de l'Agglomération Périgourdine (SYCOVAP), Comité de pilotage et Comité des financeurs, Comité Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD), instance de pilotage du projet éducatif local d'agglomération,...

1.3. Des habitants qui prennent pleinement possession de leur lieu de vie

A travers le fonds de participation des habitants et la présence d'un adulte-relais sur le quartier Pagot, la politique de la ville a contribué en 2006 à faire émerger grâce à l'action d'un groupe d'habitants de la cité l'organisation sur place de la Fête de la musique. Cet événement est pour nous un indicateur essentiel. Il est en effet la preuve que les habitants de ce quartier commencent à s'approprier leur espace de vie, dans une dynamique d'action positive.

2. Une expérience faisant émerger des points d'amélioration nécessaire

2.1. Un manque de restitution en direction du public

Il est indéniable que la politique de la ville a permis de centrer toutes les attentions sur le quartier Pagot. Il a en effet été le sujet de nombreuses enquêtes, études et recherches. La dynamique qui a conduit le public à nourrir les collectes d'informations s'est essouffée dans les dernières années. La première explication réside dans le fait que la population s'est très peu renouvelée. Cette stabilité fait que les mêmes publics ont trop souvent été interrogés. La seconde explication tient au fait que de nombreux habitants ont le sentiment d'avoir investi beaucoup d'espoir dans la politique de la ville pour des retombées qu'ils estiment faibles par rapport à l'insertion économique. Dans les évolutions constatées, il s'avère en effet que les habitants attendent en grande majorité des résultats en terme d'emploi. L'action de restituer systématiquement le travail collégial accompli autour des diverses actions menées pourrait peut être permettre à ces habitants de prendre conscience de l'impact positif systématique qu'engendre leur participation.

2.2. Des territoires encore trop vécus comme frontières

De l'avis de l'ensemble des partenaires, les acteurs du quartier contrat de ville (intervenants et/ou habitants) raisonnent plus en terme de frontière qu'en terme de territoire. Il est certain que la notion de territoire ne doit pas conduire au confinement en cherchant notamment à fixer les habitants. Le quartier doit devenir un espace ancré dans un territoire plus vaste qui est celui de la commune. Il nous paraît par conséquent judicieux d'inciter le public à se déplacer en programmant des actions hors quartier. Nous considérons cet axe de travail comme un enjeu primordial car il pose la question de la capacité de l'ensemble des partenaires à sortir des territoires tout en conservant l'objectif principal qui est celui de prendre en compte les populations des territoires les plus exclus. Nous avons commencé à travailler sur le décloisonnement de Pagot à travers la thématique de l'accompagnement scolaire. Plusieurs associations sur la commune de Coulouniex-Chamiers dont « Mieux vivre à Pagot » (résidant dans le quartier Pagot) intervenaient dans ce domaine. Cette activité n'est plus depuis cette année exercée au sein de la cité mais au centre social implanté sur la commune. En outre, c'est une seule association appelée « Le pari d'un bon départ » qui assure dorénavant l'organisation dans sa globalité de l'accompagnement scolaire.

Les six années en contrat de ville se sont concentrées exclusivement sur le quartier Pagot. Nous avons aujourd'hui une photographie très exacte des problématiques existant sur cette cité. C'est la raison pour laquelle nous avons décidé de porter notre attention sur la seconde cité située sur le quartier du Bas-Chamiers et renommée récemment « espace habitat Jacqueline Auriol ».

Caractérisation du quartier Bas-Chamiers

Le quartier Chamiers/Bas-Chamiers bien que repéré comme territoire prioritaire de l'actuel Contrat de Ville, n'a pas fait l'objet d'un programme d'intervention aussi intense que celui observé sur la cité Pagot. Il a néanmoins pu bénéficier des programmes d'actions thématiques et voir également une intervention lourde sur les établissements scolaires qui accueillent une part significative d'enfants en difficulté.

Toutefois, les dynamiques en cours sur ce territoire et les regards portés par les acteurs locaux (élus, techniciens, associations) en font un territoire d'intervention dans le cadre d'un CUCS. En effet les données de la Délégation Interministérielle à la Ville et de l'INSEE pointent ce quartier comme en difficulté :

L'IRIS couvrant le quartier Chamiers/Bas-Chamiers est repéré comme IRIS en difficulté,

Des îlots en risque d'exclusion très élevé.

On constate une forte précarité des populations (**64,5% sont allocataires à bas revenus** et 35,8% de la population couverte est bénéficiaire du RMI). Cette zone compte près de **1/3 des chômeurs de la commune** marqués par un chômage de longue durée et non qualifiés.

Les éléments statistiques sont confirmés par les diagnostics partagés réalisés par les partenaires du Contrat de Ville. En effet, les premiers repérages du **Projet de Réussite Educative** montrent la nécessité d'un accompagnement éducatif pour de nombreux enfants de ce secteur. Par ailleurs, un travail de veille est organisé dans le cadre du CLSPD. Il observe d'une part une évolution des actes de délinquance et d'autre part, de nombreux jeunes en voie de marginalisation.

L'inscription dans le CUCS permettra de **renforcer les politiques éducatives déjà engagées** par la ville et de développer les actions favorisant **l'accès à l'emploi des publics en difficulté**.

2. Les orientations prioritaires

L'habitat et le cadre de vie, l'accès à l'emploi et le développement économique, la réussite éducative, la santé, la citoyenneté et la prévention de la délinquance constituent les cinq champs déterminés comme prioritaires par l'Etat lors du Comité interministériel des villes (CIV) du 9 mars 2006. Nous travaillerons ces orientations à travers les trois axes suivants.

2.1. Le volet culturel et sportif

Nous sommes convaincus que la culture et le sport permettent de travailler sur l'égalité des chances, l'accès à la citoyenneté, le lien social voire la formation. Nous axerons malgré tout notre effort sur la culture car nous constatons que beaucoup de personnes dans des parcours d'insertion ne s'autorisent pas à avoir une pratique artistique. Aussi la question de l'accès à la culture par l'accès à la pratique artistique représente-t-elle pour nous un véritable enjeu.

2.1.1. Valorisation des diversités par la culture

Nous avons préféré le terme « diversités » à celui d'« identités » qui même au pluriel nous est apparu compliqué à définir. Certes, le fait de reconnaître les identités permet d'éteindre certains malaises en faisant le deuil d'une histoire qui très souvent n'a pas été mise à jour. Cependant, nous estimons que trop souvent la thématique de l'identitaire a alimenté celle du communautaire. Une nuance doit toutefois être apportée. Le réflexe communautariste n'est pas forcément celui de toutes les populations. En effet, les personnes récemment immigrées sur le Bas-Chamiers sont celles appartenant à la communauté albanaise. C'est une population très diplômée qui doit inciter les partenaires à repenser leurs rapports à elle et les objectifs recherchés.

2.1.2. Accompagnement et diffusion des émergences culturelles

L'enjeu est de valoriser ce qui sera produit dans le quartier. Il est évident que les cultures urbaines (Hip-hop, Rap, Graff, Slam) ont été reconnues sans que la vie dans les quartiers se soit sensiblement améliorée. De ce fait, elles ont perdu quelque peu leur caractère militant et sont devenues sur notre territoire une consommation de loisirs. Cependant, nous remarquons que dans d'autres cités hors département le militantisme a fait place à la désillusion amenant certains à préférer des attitudes communautaristes. Ces jeunes ne revendiquent plus une expression : ils s'orientent vers une plus grande violence dans leur prise de position et de paroles. C'est la raison

pour laquelle il conviendra par conséquent de veiller à travailler en réseau sur une échelle plus vaste que celle de la ville de Coulounieix-Chamiers.

Aujourd'hui, ces cultures urbaines se sont élargies à l'ensemble des esthétiques (le Hip-hop s'est établi non seulement comme pratique amateur mais aussi comme esthétique de la danse contemporaine) avec entre autre la capoeira et le cirque. A ce titre, nous avons accueilli une association Senzala do Périgord dans nos structures sportives sur un créneau horaire hebdomadaire. Par ailleurs, nous avons favorisé l'installation sur notre territoire de l'association Ini'Cirque qui a développé dans le cadre de ses activités un école de cirque. Ces éléments donnent ainsi une plus grande ouverture à la définition de ce que nous considérons comme des émergences culturelles.

1.3. L'insertion par la culture et le sport

Plusieurs axes de travail peuvent permettre de décliner cette thématique. Il pourra s'agir notamment du développement de la collaboration des équipes artistiques et des travailleurs sociaux (productions théâtrales, par exemple, dans des lieux de vie ; mise en place de chorales) ainsi que de l'utilisation de l'écriture de texte et de la musique assistée par ordinateur en valorisant la formation sur les nouvelles technologies.

1.4. La culture, le sport et la santé

La création artistique par l'intermédiaire de l'imaginaire peut constituer un point de départ pour faire parler les personnes de leurs vies. Elle peut conduire à développer des lieux d'« activation » ou de « réactivation » de paroles. En outre, nous avons constaté bien souvent que les activités ou actions proposées ne rassemblent pas les filles. La chorégraphie pourrait être par exemple une accroche pour travailler sur la prévention des maladies transmissibles, sur les conduites à risque,...

Le Conseil Général de la Dordogne a choisi la commune de Coulounieix-Chamiers pour implanter le Dojo départemental. Il est indéniable que nous renforcerons, grâce à cet équipement, notre partenariat avec le service départemental des sports et de l'animation sportive pour développer l'initiation à la pratique des arts martiaux.

2. Le volet sciences et nouvelles technologies

Nos partenaires s'accordent à dire qu'il est difficile d'aller vers les adolescents. Une articulation doit par conséquent être trouvée entre l'ensemble des actions menées dans le cadre des politiques éducatives mises en œuvre sur notre territoire qu'elles relèvent de l'Education Nationale ou de la Municipalité. Lors du Salon du livre 2005 organisé sur le thème « Jules Verne : de l'imaginaire d'hier à la réalité d'aujourd'hui », l'association Planète Sciences a proposé aux jeunes des activités scientifiques et expérimentales non seulement dans le cadre des loisirs (centre de loisirs) mais aussi dans celui du temps scolaire. Il s'est avéré que bien souvent ce n'était pas les jeunes ayant les meilleurs résultats scolaires qui étaient les plus impliqués. Nous avons ainsi pu constater que cette thématique permettait de capter l'attention et l'intérêt de certains jeunes en difficulté. Par ailleurs, nous nous sommes rendus compte que les jeunes ont besoin d'une étape intermédiaire avant celle de l'engagement dans une pratique quelle qu'elle soit. Nous pensons que le travail autour de cette thématique devrait inciter certains d'entre eux à aller, dans un deuxième temps, vers des structures associatives sur la commune proposant des activités à orientation scientifique (géologie, minéralogie, astronomie,...).

3. Le volet gestion sociale urbaine de proximité

Cet axe de travail s'orientera vers :

- la consolidation des actions engagées à travers le CLSPD :

* justice de proximité et accès au droit

* médiation de quartier et gestion des conflits

- le développement et le renforcement :

* de l'appui aux initiatives locales en matière de soutien à la fonction parentale

* des initiatives favorisant le lien entre le quartier qui a fait l'objet d'un contrat de ville et celui qui fera l'objet d'un contrat urbain de cohésion sociale

Le CUCS permet de franchir une étape supplémentaire dans l'aide à l'élaboration des politiques publiques municipales. En effet, la « politisation » de la politique de la ville que nous évoquions précédemment est renforcée à travers la place importante dans le CUCS qui est laissée à l'évaluation. C'est la raison pour laquelle les fiches de préparation des objectifs jointes à la présente note s'attachent à préciser les résultats et les indicateurs recherchés.

4. Le volet santé :

- le développement et la coordination des actions de prévention de la santé autour des thématiques suivantes : l'hygiène bucco dentaire, l'équilibre nutritionnel, la sensibilisation aux conséquences des conduites à risque, la santé mentale

- l'inscription de la commune dans la démarche d'un Atelier Santé Ville

- l'incitation à la pratique régulière d'une activité sportive

3. La déclinaison des orientations prioritaires

Plusieurs objectifs opérationnels complètent ces axes prioritaires :

Objectif 1 : Conforter les actions favorisant l'accès aux savoirs de base et la lutte contre l'illettrisme

Objectif 2: Favoriser l'intégration républicaine par l'accès à la culture

Objectif 3: Favoriser l'intégration réciproque et partagée entre les deux quartiers Pagot et Bas-Chamiers

Objectif 4: Valoriser les diversités culturelles

Objectif 5: Valoriser la place et le rôle des femmes dans les quartiers

Objectif 6: Développer les actions éducatives hors temps scolaires

Objectif 7 : Développer la qualification des demandeurs d'emploi et publics en contrat RMI grâce à la maîtrise des TIC

4. Le suivi du CUCS

Le suivi sera réalisé sous la responsabilité de la DGS assistée d'un chargé de mission.

VILLE DE PERIGUEUX

1. Le cadrage général du projet

Le « Projet urbain et de cohésion sociale » de la Ville de Périgueux fait suite à la convention cadre du Contrat de Ville de l'Agglomération Périgourdine signée le 17 décembre 1999.

Ce projet de développement urbain repose sur une approche globale de lutte contre les phénomènes à la fois de relégation urbaine et de relégation sociale : fonctionnement urbain, développement économique - emploi, égalité d'accès aux espaces et services, relations entre le centre et les territoires périphériques, etc.

A l'occasion de ce projet, il s'agit de rompre avec la seule logique de remise à niveau des quartiers prioritaires pour s'inscrire dans une logique de développement urbain.

Il s'agit de donner une valeur aux quartiers prioritaires du point de vue économique, symbolique (l'image), physique (l'espace, l'habitat) et de l'usage (services de proximité, mais également de favoriser la mobilité sous toutes ses formes ainsi que l'égalité d'accès aux services et aux équipements sportifs et culturels).

Caractérisation des quartiers dans la ville

1. Quartier Gour de l'Arche

Le quartier du Gour de l'Arche était déjà un quartier prioritaire dans le précédent contrat de ville. Le programme d'actions engagé à cette occasion a permis de renforcer les politiques éducatives, notamment les actions passerelle et de médiation envers les familles ainsi que les actions en matière de santé, à travers la création de l'Atelier Santé Ville. Il a été également l'occasion de développer les structures d'animation socioculturelles comme l'association L'Arche.

Le projet ANRU, outre la démolition/reconstruction de 160 logements, prévoit le développement des services publics et des équipements culturels renforçant encore les politiques mises en œuvre. En ce sens il demande une intervention forte dans le cadre d'un CUCS pour soutenir ces politiques.

Les caractéristiques du quartier sont présentées plus en détail dans le chapitre Habitat et Cadre de Vie ci-dessous.

2. Quartier de la Gare

Ce quartier n'a pas fait jusqu'ici l'objet d'un véritable programme d'interventions. Comme tout quartier de centre-ville, les phénomènes observés semblent, dans une première analyse, plus diffus et difficilement quantifiables (pas de données des offices HLM, par exemple).

Toutefois, ce quartier compte des populations fragiles en nombre. En effet, les premiers travaux de la Direction Régionale de l'INSEE Aquitaine montrent sur ce secteur, **une sur-représentation du chômage et surtout, une précarité monétaire forte** (recensement des bénéficiaires de la CMU). Enfin, le parc logement peut, sur certains

secteurs, être assimilés à **un parc social de fait qui devra certainement faire l'objet d'interventions dans les prochaines années.**

De plus, les diagnostics qualitatifs posés par les écoles montrent une augmentation des enfants en difficulté.

Enfin, le regard porté par les différents partenaires du Contrat de Ville (élus et techniciens) en font un territoire d'intervention dans le cadre d'un CUCS.

3. Quartier du Toulon

C'est un quartier qui est en grande partie pavillonnaire (type habitat ouvrier). On soulignera qu'il est défini comme « quartier à enjeux préventifs ». Avec 3 448 habitants le quartier du Toulon représente 11,4% de la population de la ville. C'est un des quartiers les plus jeunes de la ville 20,4% de moins de 20 ans.

Sur ce quartier, on identifie clairement 2 zones qui sont « le bas Toulon » et « le Toulon ». Le bas Toulon est composé d'un parc HLM cerclé d'un tissu commercial et d'équipements structurels. L'autre partie est essentiellement pavillonnaire traversée par une voie pénétrante de la ville et bordée par les ateliers SNCF et la voie ferrée.

C'est un quartier « familial », sa population est constituée à 48% de familles avec enfants. Les ressources des habitants de ce quartier sont relativement modestes : 14,3% de RMIstes , 24.4% de personnes dont les revenus dépendent à plus de 75% de la CAF.

Les jeunes sur ce quartier pratiquant des activités vont sur le centre ville et sur Champœvinel (CLSH). Bien que présent le tissu associatif ne semble pas répondre aux attentes des jeunes qui souhaiteraient plus d'activités socioculturelles voire culturelles sur le quartier. Une crèche, deux écoles élémentaires, et un collège sont présents sur le quartier.

Au regard de ces indicateurs, deux des priorités sur ce quartier sont les initiatives concernant le domaine de la parentalité et l'intergénérationnel ainsi qu'un besoin d'actions dans le domaine de la réussite éducative.

2. Les orientations prioritaires

2.1.1. LES GRANDS OBJECTIFS STRATEGIQUES ET OPERATIONNELS

1. Emploi et développement économique.

Le développement de l'emploi constitue une question récurrente. Cette problématique s'inscrit toutefois dans des phénomènes macro-sociaux et macro-économiques. En raison de ces phénomènes, les effets d'une politique territorialisée (notamment au niveau des quartiers) peuvent apparaître modestes.

Parallèlement, les éléments de diagnostic partiel mettent en évidence un nombre de demandeurs d'emploi qui reste élevé sur les quartiers en Contrat de ville et un "taux de chômage" nettement supérieur à la moyenne périgourdine. De nombreux indicateurs semblent confirmer qu'une partie significative de la population des quartiers (jeunes sans qualification, femmes, chômeurs longue durée, etc.) souffre d'une insertion sociale et professionnelle difficile en raison d'une accumulation de handicaps (qualification, échec scolaire désœuvrement, mobilité, santé, etc.).

Dans ce contexte, l'enjeu demeure le repérage des publics et les freins à l'emploi afin de proposer un ensemble d'actions favorisant les parcours d'insertion et l'égalité d'accès à l'emploi.

Cet axe stratégique s'inscrit dans la construction d'une solidarité d'agglomération. Il doit être l'occasion de formaliser au niveau territorial des outils de diagnostic, d'information et d'accompagnement. Il s'articule prioritairement avec le Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) dont les objectifs sont très largement concordants.

2. Réussite éducative.

Cet axe stratégique s'inscrit et s'articule avec la revalorisation du quartier du Gour de l'Arche et passe par l'ensemble des actions éducatives conduites sur le territoire de la Ville.

Lors du précédent contrat de ville, la conduite de l'étude thématique "jeunes" a dégagé les premiers enseignements et les nécessaires orientations.

Cette étude a révélé qu'un des axes d'intervention majeurs dans le domaine de l'éducation est de favoriser l'accès aux activités socio-éducatives, sportives, culturelles, socioculturelles comme vecteur d'intégration (sociale et professionnelle), de citoyenneté, d'éducation et de prévention.

Il s'agit également de sensibiliser les jeunes et les acteurs concernés dans la ville en rendant notamment l'information disponible et accessible.

3. Citoyenneté et prévention de la délinquance.

Il s'agit de permettre l'émergence d'une réflexion partenariale et une mise en réseau de l'action des acteurs pour aborder les différents aspects de la veille éducative et les questions de la prévention de la délinquance.

Par ailleurs, les dispositifs de sécurité ont évolué et ont institué les Conseils Locaux de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD). Dans ce contexte, il s'agit de développer l'ensemble des influences qui concourent au développement et à la socialisation de l'enfant et du jeune et bien sûr de l'adulte.

4. Prévention, santé.

Dès le début du contrat de ville, un « Atelier Santé Ville » a été initié pour répondre aux besoins de suivi des populations visées par les opérations de relogement et pour développer une politique de prévention sanitaire active en direction des jeunes et des familles en situation de précarité.

La concertation intersectorielle et l'implication des habitants dans le dispositif confirment l'impératif du renouvellement des pratiques professionnelles afin d'optimiser les ressources données aux problématiques de santé en tenant compte des dimensions territoriales.

L'atelier santé - ville apporte un éclairage nouveau sur ce que l'approche locale peut apporter au développement des actions en direction des publics en difficultés. Les politiques de santé publique ne peuvent fonctionner sans un ancrage fort avec les réalités locales et sans mobiliser les capacités des acteurs locaux à faire remonter les problématiques, les besoins et les indicateurs. Elles ont besoin d'être relayées, soutenues et nourries.

5. Transversalité.

Dans le cadre du Contrat de ville, plusieurs groupes de travail territoriaux se sont constitués. Ils ont permis d'engager une réflexion partenariale et une mise en réseau des acteurs. Ces groupes ont permis de dégager des thématiques transversales qui touchent aux différents aspects de la réussite éducative, de la prévention de la délinquance et aussi de la santé.

2.1.2. DECLINAISON DES ORIENTATIONS PRIORITAIRES

Habitat et cadre de vie

LE DIAGNOSTIC TERRITORIAL DE CETTE THEMATIQUE

Le Gour de l'Arche, représentant 5 % de la population périgourdine, se situe à l'extrémité ouest de la commune et se déploie sur environ 54 hectares (5 % du territoire communal). Ce quartier fait l'objet d'une convention ANRU.

Un peuplement relativement jeune mais des disparités spatiales importantes

Alors que la population périgourdine se stabilise, le quartier du Gour de l'Arche a vu sa population décroître entre les deux derniers recensements passant de 1804 habitants à 1605 (-11%). Cependant cette décrue est le fait du secteur HLM qui a perdu 15 % de sa population et non du secteur pavillonnaire qui semble renouveler la sienne.

Ce qui se passe au Gour de l'Arche ne saurait s'apparenter au mouvement d'ensemble communal. D'abord, le nombre de ménages a diminué passant de 724 à 708. Ensuite il reste encore 33 % des ménages qui comportent plus de 3 personnes (20 % pour l'ensemble de la commune). Cette situation rend le quartier « plus jeune » avec 467 moins de 20 ans représentant 29 % de la population du quartier.

Des actifs nombreux mais une précarité inquiétante

Au Gour de l'Arche, les plus de 20 ans sont au nombre de 1138 personnes et parmi eux se trouvent 241 chômeurs, ce qui fait un taux de chômage très élevé de 35,8 %. Là encore le secteur sud-ouest où se situe quasi-majoritairement le logement HLM se démarque avec 218 personnes en recherche d'emploi soit 90 % des demandeurs d'emploi du quartier.

On peut également souligner le nombre important de bénéficiaires de l'APL (74 %) ou encore la forte présence des familles monoparentales dans le parc HLM du quartier. Ces dernières représentent 27 % des familles, proportion légèrement plus élevée que celle du parc dans son ensemble (22%).

On observe une très grande précarité des populations (**75% d'allocataires à bas revenus et plus de 40% de la population dépendant à 75% des prestations**).

40% de la population couverte est bénéficiaire du RMI, ce qui est plus du double de la commune.

Les chômeurs sont plus d'1/3 en longue durée et peu qualifiés.

Malgré la proximité relative de la ville, la très faible mobilité des publics est un obstacle à leur insertion.

Un quartier récent, avec un habitat social dominant

L'urbanisation du Gour de l'Arche s'est faite après les années 50, c'est donc un quartier relativement récent. Il est constitué de 262 résidences principales en secteur pavillonnaire et 486 logements collectifs HLM. Si le quartier trouve son centre de gravité spatial dans la partie pavillonnaire, c'est en revanche dans la partie HLM qu'il situe son centre de gravité social : 70 % de la population du quartier y réside.

A l'échelle de l'agglomération de Périgueux, le quartier constitue un des quartiers d'habitat social les plus importants. Le Gour de l'Arche représente en fait plus d'un cinquième des logements sociaux à l'échelle de la ville de Périgueux et près d'un huitième (13 %) du patrimoine total de l'Office Municipal de Périgueux.

Dans le cadre du CUCS, il s'agira de soutenir **les politiques d'accompagnement des habitants en matière de relogement mais également de renforcer les politiques éducatives (Projet de Réussite Educative) et les politiques favorisant l'accès à l'emploi.**

- Accompagner les opérations ANRU dans le quartier du Gour de l'Arche
- Soutenir les actions visant à la réduction des conflits de voisinage
- Lutter contre toutes les formes d'exclusion et de discrimination au logement

LE PROGRAMME D'INTERVENTION

LA POURSUITE D'UN OBJECTIF SOCIAL

Le projet du Gour de l'Arche se constitue à partir d'une action sociale renforcée visant à prendre en considération les personnes en situation de fragilité ou d'exclusion, particulièrement présentes sur le quartier, en les intégrant spatialement et socialement. Pour cela il est nécessaire dans un premier temps de mieux lier le travail des professionnels présents et celui des associations. L'épine dorsale de cette action est l'association l'Arche qui exerce son activité dans un lieu bien identifié, la Maison de Quartier

L'Arche, assume les missions caractéristiques d'un centre social-

Les trois domaines d'intervention de l'Arche sont :

- 1°) Petite Enfance – Enfance
- 2°) Adolescents – Adultes – Parentalité
- 3°) Personnes âgées

Dans ce cadre, ses objectifs sont :

- de mettre en œuvre des services utiles à la population,
- de coordonner la diversité des demandes de la population et des associations du Gour de l'Arche,
- de développer des actions à vocation familiale et pluri-générationnelle,
- de mener des actions sociales et socio-culturelles concertées et novatrices,
- de créer une dynamique de désenclavement et participative avec les autres quartiers de Périgueux, plus particulièrement le quartier du Toulon
- de favoriser la participation des habitants du quartier à la vie de celui-ci,
- de favoriser l'épanouissement personnel et collectif des enfants, des jeunes et des adultes dans une perspective d'éducation populaire,
- de promouvoir avec le concours de personnel qualifié un ensemble de services ou d'activités d'ordre social, culturel, socio-culturel, éducatif et sportif selon les besoins des enfants, des jeunes et des adultes,
- de favoriser la formation, le développement et l'expression du milieu associatif en direction de la population.

A cet égard, l'association a donc soutenu et/ou initié un certain nombre d'actions qui se déclinent dans un projet éducatif et pédagogique qui prend en compte les divers âges de la vie. Dans un premier temps, l'association s'est particulièrement attachée à structurer l'offre d'animation en faveur des enfants et des adolescents et à développer des actions en faveur des jeunes déscolarisés et sans emploi. Ces derniers constituent progressivement un nouveau public qu'elle accompagne dans ses démarches de recherche d'emploi et de loisirs. Elle travaille aussi à favoriser la cohabitation avec les personnes âgées du club des aînés, et fait le lien avec les politiques de santé. Bien entendu pour que ces actions perdurent et se développent, même si la Ville de Périgueux est le financeur principal, il y a lieu de rechercher des démarches contractuelles et notamment dans le cadre du CUCS.

Développement, Emploi et Insertion

LE DIAGNOSTIC TERRITORIAL DE CETTE THEMATIQUE

Périgueux ville centre de la Communauté d'agglomération représente environ 47 % de la population de celle-ci avec une composante de personnes âgées plus importante que la moyenne de la Communauté. La ville connaît une baisse notable de la taille des ménages liée au phénomène général de la décohabitation et aussi de la présence de jeunes adultes et de personnes âgées seules. Dans Périgueux comme dans l'agglomération le secteur tertiaire (Services administratifs, commerces et services divers) est prépondérant et en progression.

La création de parcs d'activités économiques communautaires a apporté son concours au maintien de l'emploi, mais les observations faites au niveau du PLIE montrent un niveau élevé du chômage de longue durée, du chômage féminin et la difficile insertion des jeunes notamment sur les quartiers ciblés.

Si les revenus moyens de l'agglomération sont plus importants que dans l'ensemble du Département, les prestations accordées par la C.A.F. mettent en évidence que les « aides liées à la précarité » concernent 15 % de la

population de la Ville. Enfin si 5,5 % des ménages de l'agglomération perçoivent le RMI, 70 % des allocataires vivent dans Périgueux.

Éléments qui nous ont permis d'orienter nos propositions d'actions selon les objectifs stratégiques déclinés.

Comme il est mentionné plus haut, le PLIE, La Mission locale, l'Espace économie emploi de l'agglomération périgourdine, la MDE (créée en 2007) seront les principales structures qui seront chargées de mettre en œuvre la thématique Emploi / Insertion / Développement sur la Ville de Périgueux .

Ainsi qu'il est rappelé dans les orientations générales du projet en introduction, il existe une grande disparité en terme d'éléments statistiques.

On peut cependant observer un cumul, « de handicaps sociaux » sur le quartier du Gour de l'Arche. Une population présentant des caractéristiques de chômage récurrent sur le quartier de la gare et une quantité très limitée de données statistiques en matière d'emploi sur le quartier du Toulon

En complément du tableau de bord, les éléments suivants viennent compléter les éléments statistiques de ce diagnostic sur le territoire de la Ville de Périgueux :

Population de Périgueux : 30 152 habitants (source INSEE 1999)

dont : 13 621 hommes et 16 531 femmes

Population active : 11 680 (source INSEE 1999)

dont - 5 860 hommes et 5 820 femmes

- Taux de chômage (sources ANPE fin 2005) : 11,60 % toutes catégories d'âges confondues (catégorie 1)

soit : 12,20 % d'hommes et 10,9 % de femmes

dont : - 22 % pour les jeunes de moins de 25 ans (catégorie 1)

- Public bénéficiaire du R.M.I. (Source C.L.I. – Conseil Général de la Dordogne fin 2005)

846 personnes dont 356 femmes (42 %) et 490 hommes (58%).

dont : - moins de 26 ans jusqu'à 30 ans : 24,82 %

- de 31 à 50 ans : 57,33 %

- de 51 à plus de 65 ans : 17,85 %

LE PROGRAMME D'INTERVENTION

Objectif 1 : Proposer des actions destinées aux personnes sans qualification et aux bénéficiaires des minima sociaux.

Objectif 2 : Mettre en place des dispositifs d'insertion par l'économie dans le cadre de la Maison de l'emploi et des associations qu'elle fédère.

Objectif 3 : Développer les relais d'information

Objectif 4 : Lever les freins à l'emploi

Les objectifs opérationnels seront en priorité :

- ↳ La lutte contre les différentes formes d'exclusion et de discriminations à l'emploi
- ↳ L'animation du réseau de l'insertion afin de le rendre vivant et lisible pour les populations des quartiers cibles
- ↳ L'accompagnement et l'insertion des publics en grande difficulté notamment sur les métiers en tension (Insertion par l'activité économique, Clauses d'insertion,.....)
- ↳ L'accès et le maintien à l'emploi des publics les plus éloignés du marché du travail
- ↳ Favoriser la mobilité des publics en recherche d'emploi

Les actions à mettre en place a minima :

Action 1 : Enquête réalisée par des jeunes

Action 2 : Editer un journal

Action 3 : Mise en œuvre de la clause d'insertion dans les marchés publics

Action 4 : Accompagnement dans l'emploi des publics bénéficiaires du CIRMA

Action 5 : Un permis pour l'emploi

Santé

LE DIAGNOSTIC TERRITORIAL DE CETTE THEMATIQUE

La lutte contre les exclusions est un impératif national fondé sur les respects et la dignité de tous les êtres humains et une priorité de l'ensemble des politiques publiques de la nation. Elle tend à garantir sur l'ensemble du territoire l'accès effectif de tous aux droits fondamentaux dans le domaine de l'emploi, du logement, de la protection de la santé..." (art 1er, loi d'orientation relative à la lutte contre les exclusions)

Un mauvais état de santé peut-être une cause de précarité, voire d'exclusion. Il peut aussi en être la conséquence. Le lien entre précarité et santé est fort.

Sur le quartier du Gour de l'Arche, de nombreuses personnes rencontrent des difficultés sociales et économiques. Ces situations de précarité génèrent des inégalités sociales dans l'accès aux soins.

Le manque d'information et l'absence de prévention sont tout aussi préoccupants.

Pour les jeunes, les causes d'absence de recours aux soins sont multiples : une situation de non emploi ou de non scolarisation renforcée bien souvent par une situation de rupture familiale, la faible préoccupation de soi-même, de son corps, liée au manque de perspectives sociales ou professionnelles et donc à l'absence de tout projet, la peur, l'angoisse du monde médical, etc...

Les habitants touchés par le programme de renouvellement urbain (démolition/reconstruction) rencontrent des problèmes de santé liés à la situation d'attente et aux conditions de logement.

L'objectif principal est d'améliorer la santé des citoyens fragilisés par des facteurs économiques, sociaux ou familiaux.

Pour cela et à partir d'une démarche participative, il est nécessaire d'analyser les situations de blocage d'accès aux soins, en s'appuyant sur un diagnostic partagé, de mettre en place un accompagnement individualisé des publics fragilisés (agent de santé), de favoriser le travail en réseau des acteurs sociaux et de santé.

LE DIAGNOSTIC TERRITORIAL DE CETTE THEMATIQUE

L'histoire des réponses judiciaires à la délinquance des mineurs s'est longtemps cantonnée dans un débat assez sommaire sur le discernement. En d'autres termes la principale question posée au juge était de savoir si l'enfant avait conscience de commettre quelque chose de mal, condition requise pour qu'il soit punissable. La prévention de la délinquance est en fait l'évitement du passage à l'acte ou au comportement délictueux. Ainsi travailler sur les notions de discernement contribue à la prévention et à une « remédiation » de la « pré délinquance ».

En matière de citoyenneté on constate une mutation. En effet si les valeurs des jeunes et celles de l'ensemble de la société se rapprochent, les générations récentes incarnent d'avantage l'individualisation des mœurs. Les jeunes aujourd'hui ne veulent plus que des instances extérieures à leur groupe de proximité leur disent comment se conduire. Dans l'acquisition de citoyenneté ils distinguent également la vie privée et la vie publique. Dans la vie publique, on s'aperçoit que dans la majorité des cas ils veulent bien croire en certaines valeurs mais refusent de participer ou même d'appartenir à un collectif.

L'acquisition de citoyenneté passe par l'investissement des divers espaces collectifs et particulièrement des lieux collectifs aujourd'hui trop peu exploités. L'appropriation de ces espaces peut permettre une acquisition des valeurs citoyennes grâce aux initiatives qui amènent à des mises en œuvre participatives de projets qui concernent les jeunes en premier lieu, mais aussi les adultes.

L'état de la délinquance à PERIGUEUX ne situe pas la ville parmi les villes les plus criminogènes. Cependant il convient de veiller à ce que les indicateurs d'évaluation locaux soient maintenus dans une plage de variation raisonnable par rapport aux indicateurs nationaux

On a pu constater, une prise en compte insuffisante de la famille et notamment du rôle parental dans la recherche d'une prévention douce de la délinquance, et d'une acquisition de comportement citoyen (tant dans la vie privée que dans la vie publique).

Les quartiers du Gour de l'arche et de fait du Toulon et de la gare sont directement concernés par cette thématique. Une attention particulière devra être portée par l'étude de l'impact de la rénovation prévue par l'opération ANRU.

LE PROGRAMME D'INTERVENTION

Ses objectifs stratégiques porteront sur

- L'acquisition de citoyenneté
- La réduction des inévités et des comportements délictueux en mobilisant l'ensemble des acteurs concernés

Ses objectifs opérationnels seront prioritairement

I) Citoyenneté

- ↳ Lutter contre toutes les formes d'exclusion et de discriminations à l'emploi, au logement, à la santé, à l'accès aux savoirs

- ☞ Favoriser un égal accès aux équipements collectifs (sportifs et culturels, etc.)
- ☞ Soutenir les initiatives des habitants

II) Prévention de la délinquance

- ☞ Favoriser l'accès au droit,
- ☞ Soutien à la vie associative (lien social, participation des habitants, économie ménagère, etc.),
- ☞ Aide aux victimes,
- ☞ Connaissance des institutions,
- ☞ Prévention de la récidive,
- ☞ Médiation,
- ☞ Actions de formation et d'incitation à la lutte contre les discriminations.
- ☞ Implication des jeunes aux projets les concernant ou concernant le quartier.

Réussite éducative

LE DIAGNOSTIC TERRITORIAL DE CETTE THEMATIQUE

Le dispositif communal de Réussite Educative à la volonté affichée de s'appuyer sur la notion de « Bienveillance éducative » plutôt que sur une notion de réparation.

Bien que 3100 enfants de 0 à 16 ans résident sur PERIGUEUX c'est près de 12000 qui sont présents de façon régulière sur les temps scolaires, périscolaires et extrascolaires. Cette présence induit des comportements à l'échelle du territoire, mais aussi un environnement éducatif spécifique.

En ce qui concerne les quartiers ciblés par le dispositif on note la présence de sept établissements scolaires et périscolaires couvrant le 1^{er} et 2^e degré (maternelle, écoles, collège, lycée **soit 1762 jeunes concernés dont 600 résidents**) les objectifs visés doivent répondre dans un premier temps à une harmonisation permettant une diminution de la fracture culturelle et à la mise en place d'actions favorisant l'égalité et l'épanouissement éducatif sans perdre de vue l'identité de ces quartiers.

LE PROGRAMME D'INTERVENTION

Aujourd'hui à PERIGUEUX conformément aux souhaits de l'Inspection d'Académie il n'existe pas de dispositif de « Veille Educative Territorialisée » en raison du trop petit nombre de cas repérés par rapport à la complexité de mise en œuvre du dispositif.

C'est pour cela que nous souhaitons nous appuyer sur les « cellules de veille » présentes, augmentées de l'ensemble des chefs d'établissements des quartiers ciblés pour répondre concrètement aux problématiques qu'ils auront repérées, tout en leur laissant une amplitude de décision et de manœuvre sur les cas individuels.

Par ailleurs, le projet et ces actions par (et au sein des) quartier intégrera une programmation visant à créer de la mixité scolaire à l'échelle du territoire de la commune croisant les logiques d'interventions territoriales avec les logiques individualisées.

Cette programmation devra répondre également aux exigences des besoins réels de l'enfant, du jeune. Pour cela l'identification de ceux-ci est primordiale. Ainsi, les modalités d'identification seront de deux types :

1^{er}) Directe

Les enseignants repèrent les enfants et « l'équipe interne de veille » de l'établissement a deux solutions :

- a) intervenir directement ou orienter l'enfant, la famille vers l'une des actions du dispositif de Réussite Educative ou un des acteurs professionnels repéré.
- b) présenter le cas via le chef d'établissement au coordonnateur, et grâce à ce « tutorat » partagé, engager une action de réseau.

2^{ème}) Indirecte

Les partenaires sociaux prescripteurs et associés au dispositif de Réussite Educative sur un mode de fonctionnement partagé et commun, repèrent les familles nécessitant un appui, un soutien, un accompagnement et peuvent intervenir de 2 manières :

- a) intervenir directement ou orienter l'enfant, la famille vers une des actions du dispositif de Réussite, vers un des acteurs professionnels repéré du réseau,
- b) présenter le cas via le représentant du prescripteur au coordonnateur, et grâce à ce « tutorat » partagé engager une action de réseau.

Il n'en reste pas moins vrai que des actions devront être élargies à l'ensemble des publics du territoire notamment en matière de prévention.

Le projet de Réussite Educative de PERIGUEUX identifie deux types **d'objectifs stratégiques**:

- **Des objectifs éducatifs :**

Ils concernent tout qui est extérieur à l'école mais qui concourent à la réussite scolaire : rapport à l'école (perçue ou non comme *adversaire* de la famille par exemple), à la loi et aux règles, la citoyenneté, les éléments culturels, linguistiques, qui contribuent ou font obstacle à la réussite des enfants, ils intègrent aussi le suivi du travail scolaire par les familles, et s'intéressent à l'assiduité des enfants à l'école ou au collège et aux causes de l'éventuel absentéisme (difficultés scolaires, manque de cadre familial, etc.) :

☞ **Favoriser et développer** une stratégie de réussite éducative à l'échelle de deux quartiers de PERIGUEUX s'adressant à des enfants de 2 à 16 ans.

☞ **Poser les fondations** d'une éducation culturelle collective ou individuelle de l'enfant, des parents.

☞ **Générer** des attitudes nouvelles au sein de la relation PARENT/ENFANT.

☞ **Donner une amplitude** territoriale aux initiatives éducatives extrascolaires et périscolaires voire scolaires s'il y a lieu.

☞ **Prendre en compte** l'espace urbain et ses contraintes pour une optimisation de la réussite éducative.

☞ **Mettre en œuvre** des outils supplémentaires et donner une amplitude d'action aux « équipes de veilles éducatives » des établissements tout en préservant leurs prérogatives (signalements, confidentialité des enfants, des cas, etc.)

☞ **Elaborer** collectivement des solutions réalistes.

- **Des objectifs territoriaux :**

Ils sont liés à l'environnement structurel ou organisationnel qui gravite autour du champ éducatif de l'enfant et du jeune. Ils concernent directement les contraintes institutionnelles, associatives, bénévoles. Il s'agira de rassembler l'offre en donnant du sens, afin de remobiliser les parents :

➤ **Optimiser**

Toutes les initiatives entreprises autour de l'enfant favorisant son épanouissement et permettant une meilleure approche éducative et scolaire

➤ **Mobiliser**

Redonner confiance aux parents en faisant prendre conscience de leurs compétences.

➤ **Rassembler**

Les activités institutionnelles et associatives proposées en leur donnant une cohérence éducative de long terme.
Les partenaires institutionnels et associatifs autour d'un projet commun.

➤ **Coordonner**

Mettre à disposition des compétences professionnelles pour accompagner sans jamais se substituer aux parents, et aux enseignants.

Elaborer collectivement des solutions réalistes.

➤ **Proposer**

Des activités favorisant l'implication des parents essentiellement hors temps scolaire

Des activités de soutien et d'accompagnement des parents leur permettant de s'impliquer pleinement.

Une programmation s'adressant aux enfants plutôt qu'à des élèves.

➤ **Favoriser** la prévention des risques de décrochage scolaire en optimisant l'accompagnement des enfants et des jeunes vers les dispositifs existants par :

Une réelle orientation des enfants et des jeunes vers les dispositifs existants à partir des carences et des besoins repérés

- Une implication des équipes enseignantes
- Une participation des acteurs associatifs
- Une formalisation de temps d'échanges entre ces différents acteurs
- Un repérage des difficultés et l'orientation des enfants et des jeunes

Une optimisation et une meilleure coordination des actions à dimension collective proposées sur les temps périscolaires

La recherche de complémentarité entre études surveillées et accompagnement scolaire, entre accompagnement scolaire et ateliers périscolaires pour les temps d'éveil culturel

L'articulation des différentes instances de pilotage (en particulier CTL, politique de la Ville et programme de réussite éducative) afin de faciliter la mise en cohérence des actions et la lisibilité des financements

- la mise à plat des modalités d'inscription des enfants et des jeunes à ces différentes actions.

Un développement d'actions novatrices à dimension collective et /ou familiale

- la mise en place d'actions visant à lutter contre l'illettrisme

➤ **Un repérage et une identification des enfants et des jeunes en situation de décrochage dans le cadre d'une procédure individuelle de prise en charge, adaptée et acceptée par l'enfant et sa famille**

- une réflexion avec l'ensemble des acteurs institutionnels sur les préalables utiles à ce repérage
- la mise en place de cellules de veille éducative en capacité, d'évaluer les besoins de l'enfant et de s'appuyer sur les dispositifs existants ou de proposer des réponses innovantes qu'il s'agisse de mettre en oeuvre un suivi individualisé d'ordre scolaire, psychologique, social....
- Des actions novatrices susceptibles éventuellement d'émerger de la réflexion des cellules de veille éducative

➤ **Un soutien et un encouragement aux familles dans leur rôle parental par :**

- Une amélioration de l'information des familles
- Une aide les familles à s'impliquer dans les parcours de leurs enfants et jeunes et créer le lien avec l'école (rôle important des associations de quartier)

APPROCHE TERRITORIALISE DES OBJECTIFS OU ACTIONS PROPOSEES

(voir détails des fiches dans notre dossier REUSSITE EDUCATIVE)

(*) : nouvelles fiches

Gour de l'Arche	La gare	Le Toulon	La commune (et éventuellement l'agglomération)
<p>Fiche 8 « Atelier » Fiche 9 « Tribal art » Fiche 10 « règle de vie et prévention santé » Fiche 11 « Jeunes en librairie » Fiche 12 « Sensibilisation à la lecture jeunesse » Fiche 13 « Initiation au NTIC et bureautique » Fiche 16 « Action PASS » Fiche 17 « Ludothèque » Fiche 18 « Atelier Education Santé » Fiche 19 « Atelier d'aide aux devoirs » Fiche 20 « Atelier Multimédia » Fiche 21 « Accompagnement psychologique des enfants et de leurs familles » Fiche 24 « Soutien psychologique des enfants d'age mat et elem » Fiche 27 « Soutien scolaire individualisé »</p>		<p>Fiche 4 « Alphabétisation » Fiche 5 « Copains anglais » Fiche 6 « Part'age » Fiche 7 « et + famille » Fiche 8 « Atelier » Fiche 9 « tribal art » Fiche 10 « règle de vie et prévention santé » Fiche 11 « Jeunes en librairie » Fiche 12 « Sensibilisation à la lecture jeunesse » Fiche 22 « Soutien scolaire et accueil éducatif du soir » Fiche 23 « Accueil éducatif du soir des enfants d'age maternels » Fiche 24 « Soutien psychologique des enfants d'âge mat et elem » Fiche 27 « Soutien scolaire individualisé »</p>	<p>Fiche 3 « actions émergentes » Fiche 14 « Découverte de la bibliothèque centrale » Fiche 15 « sensibilisation au conte » Fiche 25 « Atelier de politique parentalite et éducation » (*) Fiche 28 Découvrir Vesuna en famille</p>

3 - SUIVI DU CUCS

En ce qui concerne la Maîtrise d'ouvrage

Une équipe interne dédiée au management du CUCS

3. Pilotage, suivi, évaluation

Le groupe de pilotage sera l'instance de décision et d'arbitrage du CUCS.

Il sera composé par les élus de la commune, l'Etat, le Conseil Régional, le Conseil Général et la CAF ou toute autre institution susceptible de participer à la mise en œuvre du programme. Il se réunira au moins une fois par an pour définir les programmations annuelles dans le cadre des orientations prioritaires et préciser les contributions financières respectives de chaque institution.

Une note de cadrage sera validée et diffusée chaque année à l'attention des porteurs de projet. Elle permettra à ceux-ci de prendre connaissance des objectifs et des priorités auxquels les actions doivent répondre pour s'inscrire dans la programmation annuelle. Elle rappellera également les critères d'éligibilité et de sélection des projets.

Le comité des financeurs, associant à un niveau technique notamment les représentants de l'Etat, des communes concernées, de la CAP, du Conseil Général, du Conseil Régional de la CAF et des bailleurs, se réunira à l'invitation du SYCOVAP pour examiner les projets sollicitant un financement des acteurs du contrat de ville, dans le cadre de l'appel à projet.

Des groupes thématiques pourront être constitués. Trois groupes ont été déjà définis : il s'agit de la santé, l'insertion par l'économique, la participation des habitants.

Une instance d'évaluation composée par les membres du groupe de pilotage ainsi que par quelques personnalités chargées d'apporter un regard extérieur donnera un avis consultatif sur le déroulement du CUCS avant chaque réunion annuelle du groupe de pilotage.